

Anderlues J'y crois – Le programme

PROGRAMME
ELECTIONS
COMMUNALES
14 OCTOBRE 2018

AJC : PROGRAMME POUR LE REDÉVELOPPEMENT COORDONNÉ D'ANDERLUES

INTRODUCTION

Anderlues doit enfin faire son entrée dans le 21^{ème} siècle. Notre commune doit panser les plaies du passé et se tourner vers l'avenir avec confiance. Il faut saisir l'opportunité de ce nouveau siècle qui s'est ouvert il y a près de vingt ans. Nous ne pouvons plus subir le temps qui passe. Anderlues doit profiter de sa situation de carrefour au cœur d'un fantastique nœud routier et autoroutier et s'ouvrir au monde. Le redressement comme remède au marasme est la seule voie possible. Plus qu'utile, c'est nécessaire pour que les prochaines générations ne vivent pas moins bien que les précédentes. C'est indispensable pour rendre l'espoir, retrouver la confiance, le goût de la réussite et croire à nouveau en l'avenir. La crise ne peut et ne doit être une excuse pour tous les maux d'Anderlues. Notre commune doit être fière de ses atouts et ambitieuse pour ses habitants. En misant sur la proximité, créons les conditions d'une vie sociale sereine et faisons reculer toutes les violences et discriminations liées au sexe, à l'âge, à l'origine, à l'orientation, au handicap et à la condition sociale. C'est sur cette voie que le présent programme engage Anderlues. Les actions développées dans ses onze chapitres se renforcent les unes par la réalisation des autres. En cela, le projet offre un redéveloppement coordonné. Le tout en maintenant le budget communal tel qu'il existe aujourd'hui. C'est pourquoi une baisse progressive des impôts est possible à partir de 2021, moment où les premiers effets de la gestion saine se feront sentir.

AJC veut rendre possible ce qui est nécessaire. Pour Anderlues. Pour Vous.

AJC peut rendre possible ce qui est nécessaire. Avec Vous. Grâce à Vous.

CHAPITRE 1 : TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

Etablir en concertation avec les riverains un plan pour améliorer la sécurité routière dans chaque quartier.

Entretenir les abords des routes.

Lancer un programme de réfection des trottoirs au-delà des rues principales d'Anderlues.

Coordonner avec les fournisseurs de services les réfections des voiries et des trottoirs afin d'éviter de les rouvrir pour y effectuer divers raccordements ou de laisser durer indéfiniment des travaux.

Informers systématiquement les riverains de l'avancée des travaux dans leur rue avec des informations sûres et pertinentes délivrées à temps.

Améliorer le marquage au sol des gros carrefours communaux afin d'y faciliter la circulation et installer des miroirs chaque fois que la sécurité des riverains et des usagers de la route le nécessite.

Interdire les poids lourds qui transitent par Anderlues d'accéder à certaines voiries communales ou certains quartiers qui ne sont pas prévus pour supporter un tel trafic.

Partenariat de la commune avec l'application « Betterstreet » pour que les riverains puissent signaler les entretiens et travaux à réaliser dans leur rue via cet outil en plus du contact classique à la commune ou avec un membre du collège.

Développer un plan de mobilité douce.

Faire évoluer la politique d'entretien des voiries pour intégrer la mobilité douce et la mobilité pour tous (PMR, poussettes, vélos,...).


Intégrer les personnes à mobilité réduite ou atteintes d'un handicap à la vie communale : mobilité, emploi, vie associative et culturelle...

Veiller strictement à l'application des règles d'accessibilité publique pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Veiller à une bonne coordination de tous les transports en commun qui desservent Anderlues.

Achat de matériel spécifique pour assurer la propreté de nos voiries en respect avec les nouvelles règles environnementales et le bien-être au travail.

Aménager nos voiries avec du mobilier urbain de qualité qui apporte un cachet visuel.



Accentuer la décoration florale de nos places et de nos quartiers.

Renforcer l'éclairage de certaines rues et généraliser la technologie LED.

Adapter la politique de gestion des déchets en collaboration avec TIBI.

Combattre les décharges sauvages et les dépôts clandestins.

Installer des poubelles avec tri sélectif dans les bâtiments publics et communaux.

Programmer un nettoyage régulier des bas-côtés des routes, des ruelles, des trottoirs ainsi que le curage des avaloirs dans toute la commune.

Entretenir tous les sentiers.

Recréer une dynamique dans les quartiers d'Anderlues.

Mettre à disposition de la population une salle/infrastructure communale par quartier.

CHAPITRE 2 : SECURITE

Dans le cadre de la zone de police, insister pour une présence accrue des agents de quartier et de patrouilles diurnes et nocturnes

Maintenir le bureau de police à Anderlues avec les locaux accessibles à la population.

Examiner la possibilité de placer sur certains sites à risque, des systèmes de dissuasion.

Appliquer les amendes administratives.

Assurer le développement d'actions de médiation et d'éducation dans le cadre de l'application des amendes administratives.

Dans le cadre de la zone de secours, obtenir une antenne de services de secours à Anderlues.

Promouvoir des formations en secourisme à l'ensemble des agents communaux.

Former un membre du personnel communal à l'enlèvement des nids de guêpes afin de faire bénéficier gratuitement les citoyens de ce service.

Encourager la prévention et la promotion de l'éducation à la citoyenneté dans les écoles.

Organiser des rencontres dans les différents quartiers de la commune entre les riverains, l'agent de quartier, les gardiens de la paix et le collège communal afin que les habitants puissent régulièrement communiquer sur l'état de la sécurité dans leur lieu de vie et que les forces compétentes, accompagnées du collège communal, puissent agir rapidement en cas de besoin.

CHAPITRE 3 : LOGEMENT

Réduire le nombre d'immeubles insalubres et/ou inoccupés.

Renforcer la collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale et le CPAS afin de favoriser l'accès au marché locatif des revenus plus faibles. Rénover et entretenir les logements sociaux existants et développer le parc de logements à loyers modérés.

Assurer une plus grande transparence dans la gestion et l'attribution des logements sociaux.

Développer des logements d'urgence et de transit.

Envisager la création d'habitats alternatifs.

Faciliter l'accès aux informations utiles pour les particuliers qui construisent un logement.

Assurer l'adoption du régime de la décentralisation qui permet la délivrance d'un permis d'urbanisme en 30 jours.

Grâce à l'éco-conseiller, aider et encourager les citoyens à mener des rénovations visant à améliorer l'aspect de leurs bâtiments et leurs performances énergétiques.

CHAPITRE 4 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

Créer des espaces verts dans chaque quartier (espaces de convivialité, potagers partagés, squares, jeux pour enfants, ...) afin de maintenir une qualité de vie et une harmonie dans l'urbanisation de la commune.

Reconvertir le terrain du Viaduc et y inclure du logement passif, un espace vert et du parking côté rue Wauters et côté Chaussée de Mons. La Viaduc doit devenir un point de jonction qui intègre les commerces de périphérie au centre d'Anderlues.

Etablir un plan communal de mobilité qui intègre la RN 90 au tissu urbain d'Anderlues.

Mettre en œuvre une programmation raisonnée des Zone d'Aménagement Communal Concerté en concertation avec les riverains et les investisseurs.

Entretenir activement les zones vertes existantes afin qu'elles puissent devenir des lieux de promenades connus de tous et sécurisés.

Développer un réseau RAVeL connecté au réseau des communes voisines en concertation avec la Maison du Tourisme.

Afin que l'urbanisme devienne une matière transparente, mettre en place une C.C.A.T.M. (Commission Communale consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) composée, comme l'impose la loi, de citoyens non élus et de conseillers communaux.

Réhabiliter tous les bâtiments publics qui sont à ce jour vides ou à l'abandon (ancienne gendarmerie, ancienne Poste, ancienne malterie, ...).

CHAPITRE 5 : ACTION SOCIALE – SANTE - TROISIEME AGE – JEUNESSE – BIEN-ETRE ANIMAL

La création de crèches étant devenue in finançable, encourager activement le développement du système d'accueillant-es d'enfants conventionné-es Office de la Naissance et de l'Enfance afin d'augmenter le nombre de places de gardiennage sur le territoire d'Anderlues tout en créant de l'emploi.

Diversifier l'accueil extra-scolaire via des activités liées à l'éveil et au bien-être de l'enfant.

Organiser un service d'éducateurs de rue sur l'ensemble du territoire d'Anderlues.

Créer des activités pour les 12 à 18 ans en période de congés scolaires en concertation avec le secteur associatif.

Envisager la possibilité d'avoir un planning familial ou une antenne locale d'un planning familial.

Impliquer les aînés dans des activités intergénérationnelles (culture, écoles, ...) et leur donner la possibilité de mettre leur expérience en évidence dans la guidance de projets socio-économiques.

Encourager le volontariat des aînés.

Distribuer la « Boîte Frigo », contenant les mises à jour sur les pathologies, les numéros d'appels utiles, les prises de médicaments et autres traitements de la personne.

Promouvoir les produits du terroir dans les restaurants des maisons de repos.

Maintenir les services existants du CPAS.

Renforcer le rôle d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté en général.


Porter une attention particulière aux premiers signes de pauvreté.

Porter une attention particulière, par exemple par la sensibilisation des voisins, aux personnes qui vivent isolées.

Porter une attention particulière au phénomène de la violence conjugale et mettre en place un système d'alerte pour les personnes qui souffrent.

Proposer une assistance pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de Parkinson.

Création d'un repair café, atelier consacré à la réparation d'objets.



Développement d'une politique coordonnée du bien-être animal. L'échevin et l'employé en charge devront :

- Créer des espaces dédiés aux animaux (bacs à sable pour leurs besoins avec distributeurs de sacs).
- Promouvoir la Bénédiction des animaux lors du Tour Saint-Médard.
- Obtenir régulièrement des subsides pour mener des campagnes de stérilisation de chats errants.
- Assurer le relais quand il y a suspicion de maltraitance animale.
- Créer et gérer une banque de données pour aider à trouver de nouveaux maîtres à des animaux après un décès et guider les citoyens à trouver un animal de compagnie pour briser leur solitude.
- Améliorer la politique de dératisation.

CHAPITRE 6 : ECONOMIE – DEVELOPPEMENT LOCAL – EMPLOI

Regrouper les services de soutien à la recherche d'emploi et la formation dans un bâtiment nommé « Plate-forme de l'emploi et de l'associatif ».

Création d'un site internet avec les offres d'emplois disponibles à Anderlues et dans les communes voisines.

Nouer des partenariats avec les universités et hautes écoles du Hainaut afin de permettre l'installation de « Start-ups » et de Petites Moyennes Entreprises.

En concertation avec le personnel, redéfinir le cadre d'action de l'Agence de Développement Local afin de mettre en place une politique efficace de soutien à la création et au développement des commerces et des entreprises.

En concertation avec les acteurs concernés, reconvertir le site des cokeries afin que le lieu soit créateur d'emplois, respectueux de l'environnement et des riverains.

Promouvoir la réutilisation des déchets tout en créant des emplois non délocalisables en partenariat avec la plate-forme RESSOURCES.

Redynamiser l'activité économique en attirant de nouvelles entreprises et en augmentant le potentiel industriel d'Anderlues.

Aider à la création de commerces de proximité et d'artisanat notamment dans les domaines de niche.

Créer une association des commerçants et impliquer de manière plus importante les commerçants dans la vie sociale et économique de la commune.

Mettre en place des initiatives d'économie circulaire.


Créer des espaces de stationnement et développer une gestion active de ces espaces.

Restaurer un marché hebdomadaire attrayant et y intégrer les producteurs locaux.

Création d'une maternité commerciale (incubateur d'entreprises).

Créer un cadastre/une liste des commerces et le/la maintenir à jour et disponible sur internet.

Sur base du cadastre des commerces, établir un moratoire, pour que les commerces exposés à trop de concurrence, soient protégés de l'arrivée de nouveaux concurrents et à l'inverse, encourager le développement des commerces inexistants et pour lesquels une clientèle potentielle existe.



Utiliser au maximum les mesures de mise à l'emploi et plus particulièrement celles connues sous les noms d' « article 60 » et « article 61 » afin de donner à chaque citoyen une chance de retrouver le chemin du travail.

Encourager tant dans le public que dans le privé l'utilisation du Contrat à Durée Indéterminée partagé entre plusieurs patrons pour créer de l'emploi durable et de qualité dans les PME et chez les indépendants mais également offrir à la commune la possibilité d'engager du personnel sans grever les finances communales.

CHAPITRE 7 : ENSEIGNEMENT

Développer une politique de collaboration entre tous les acteurs pédagogiques et les associations actives dans le secteur de l'enfance (Inspection, Directions d'école, Enseignants, Parents, Pouvoir Organisateur, Acteurs socio-culturels, Ecole des devoirs,...) au bénéfice de la qualité de notre enseignement et de l'épanouissement des enfants.

Acquérir un bus scolaire pour les trois réseaux, afin de faciliter l'accès à des activités extérieures et la participation à celles organisées sur le territoire.

Développer la formation linguistique et initier les élèves aux nouvelles technologies de communication.

Être attentif à l'éducation physique et l'éducation diététique des élèves.

Développer des partenariats avec les producteurs locaux de produits de bouche pour permettre de manger local à l'école.

Créer des partenariats entre les écoles et les exploitations agricoles locales afin de permettre aux enfants de vivre l'expérience de la production agricole et les sensibiliser à la qualité des produits.

Continuer à améliorer les locaux scolaires communaux en concertation avec le corps enseignant et les directeurs d'écoles.

Développer l'école des devoirs ainsi que les activités extra-scolaires à buts ludiques et éducatifs.

Maintenir ouverte l'école communale de Polvez.

Aider à intégrer l'école du réseau d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la vie de la commune.

CHAPITRE 8 : SPORT

Créer un nouvel espace dédié aux sports afin de pallier le manque de locaux.

Ouvrir la piscine après un refinancement de ses frais de fonctionnement via un partenariat avec une commune supplémentaire.

Développer autour du site de la piscine des espaces de sports de plein air.

Permettre aux écoles de notre commune de bénéficier de nouvelles infrastructures.

Garantir l'accès aux activités communales aux enfants porteurs d'un handicap.

Faciliter l'accès aux infrastructures scolaires et communales pour les clubs d'Anderlues.

Favoriser le développement d'activités sportives grand public actuellement inexistantes (jogging, basket, tennis, ...).

Durant l'été, mettre des sports de plein air (pétanque, beach soccer, beach volley, jogging,...) à l'honneur dans chaque quartier selon les espaces disponibles, sur les places des quartiers afin de dynamiser la vie de quartier et encourager le sport pour tous.

CHAPITRE 9 : CULTURE – FOLKLORE – PATRIMOINE

Créer au sein de l'ancien Kursaal un nouvel espace dédié à la culture afin de pallier le manque de locaux et offrir une salle de spectacles avec une capacité correspondant aux besoins d'une commune comme Anderlues.

Accentuer la promotion et la défense du Carnaval.

Accentuer la promotion et la défense de la Kermesse du mois de juin et de la Fête Saint-Médard.

Relancer la procession Sainte-Thérèse.

Maintenir les services actuels du Centre culturel.

Rénover la Tour Saint-Médard.

Terminer les travaux de la Place Paul Pastur (Halle, Kiosk, ...) et rendre les lieux plus chaleureux.

Mettre en valeur le châssis à molette de la rue Jules Destrée.

Remise en état du petit patrimoine.

Création d'un Syndicat d'Initiative.

En partenariat avec la Maison du Tourisme, créer des parcours à vélo et équestres afin de développer le tourisme d'un jour et les lieux de promenade.

Développer un plan de sauvegarde des lieux et bâtiments ayant un attrait historique et les faire connaître de la population et du grand public.

Après concertation avec les acteurs du secteur, mettre en place le plan de développement du tourisme d'un jour recommandé par l'Université Libre de Bruxelles.

Développer des offres culturelles combinées avec l'Horeca (via l'Agence de Développement Locale par exemple).

Faire connaître le patrimoine local et les curiosités à voir à Anderlues non seulement aux Anderlusiens mais également aux régions voisines.

Un jour par mois, mettre un artiste local à l'honneur au Centre culturel.

Les échevins des sports, de la culture et du tourisme local auront la responsabilité de faire le lien entre la presse locale et les opérateurs culturels, sportifs d'Anderlues afin d'aider le secteur associatif à se faire connaître et à se mettre en valeur.

Durant l'été, organiser des séances de cinéma en plein air dans les différents quartiers d'Anderlues.

CHAPITRE 10 : FINANCES ET GESTION

Engagement d'un éco-conseiller à temps plein qui œuvrera sur quatre grands axes :

- Veiller à connaître les subsides disponibles et préparer les dossiers pour les obtenir afin d'appuyer la politique de redéveloppement d'Anderlues.
- Aider les écoles de la commune à trouver des financements alternatifs complémentaires.
- Informer les citoyens sur les primes existantes en matière de travaux de rénovation et d'économie d'énergie et les aider dans les démarches administratives.
- Développer un plan d'économie d'énergie pour les bâtiments communaux.

Gérer la Commune avec efficacité et en toute transparence.

Revoir le système de calcul de la taxe « Immondices » afin de la rendre plus juste socialement et plus cohérente écologiquement.

Supprimer les comptes en banque, de la commune, en négatifs qui engendrent des coûts inutiles alors que des comptes sont en positifs.

Diminution des impôts communaux à partir de 2021.

Supprimer les taxes dont le coût de perception est supérieur au retour obtenu.

Afin de libérer du pouvoir d'achat pour les Anderlusiens, créer des achats groupés pour le chauffage et l'électricité issus d'énergies renouvelables.

Organiser des rencontres au moins deux fois l'an entre les riverains et le Collège Communal afin que les habitants puissent régulièrement communiquer sur l'état de la vie dans leur quartier et que les Bourgmestre et Echevins puissent agir rapidement en cas de besoin.

CHAPITRE 11 : ETHIQUE – CITOYENNETE

Afin de répondre aux questions/problèmes des citoyens, une permanence assurée par un membre du collège sera organisée journalièrement, dans les locaux communaux, à des heures fixes. Au moins une des permanences sera assurée en soirée et une autre le samedi matin.

Encourager, favoriser et organiser la création d'activités de quartier, de comités de quartier ainsi que la concertation entre ces comités et les autorités locales.

Investir les réseaux sociaux avec une présence d'Anderlues sur Instagram, Twitter et Facebook pour communiquer, informer, faire une publicité positive autour d'Anderlues.

Offrir la parole aux citoyens avant chaque Conseil Communal.

Diffuser les réunions du Conseil Communal en direct sur internet.

Création d'un budget participatif.

Informar les citoyens sur les moyens financiers dont on dispose pour mettre en place des projets.

Redistribution aux associations et clubs d'Anderlues d'une partie des salaires des Bourgmestre et Echevins afin d'augmenter le financement de leur secteur tout en donnant de l'air aux finances de la commune.

Responsabiliser les conseils consultatifs (enfants, jeunes, aînés, personnes handicapées) chargés de remettre des avis aux autorités communales sur des thématiques particulières.

Prendre en compte les avis rendus par les conseils consultatifs.

Publier, dans le périodique communal et sur le calendrier du site web communal, l'agenda des activités culturelles et sportives organisées par nos associations et clubs d'Anderlues.

L'emploi public ouvert à tous en fonction des compétences et non de la « couleur » politique.

Encourager les nouveaux citoyens d'Anderlues à prendre part à la vie associative, festive, folklorique, commerciale et communale dans son ensemble.

Chaque nouvel Anderlusien recevra un glossaire reprenant l'ensemble des commerces, des artisans, des associations et des clubs sportifs qui existent au sein de notre commune.

CONCLUSION

La commune a un rôle essentiel dans la qualité de vie de ses citoyens par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition. Elle rythme le quotidien de chacun. Elle est actrice en première ligne pour les matières de prévention, de sécurité et de propreté. Ce programme permettra de répondre aux attentes quotidiennes des citoyens. Ce programme offre en plus une vision à long terme. Appliqué, il permettra d'investir toujours plus l'espace communal pour apporter, à l'échelon local, des réponses structurantes aux défis globaux. Voilà un projet de société typiquement positif. Un projet dans lequel chaque Anderlusien peut se retrouver pour que l'avenir de tous, sur notre territoire, s'améliore.

Toujours améliorer le quotidien de nos concitoyens, voilà notre ambition.

AJC, Anderlues J'Y Crois !